

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent banquable.

XI.—Des Religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi bien qu'au linge des élèves en général.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pension, pour l'année scolaire de dix mois.....	\$90 00
Blanchissage et raccommodage.....	15 00
Lit et garniture.....	15 00
Piano.....	20 00
Usage du piano et des livres de musique.....	10 00
Violon.....	10 00
Télégraphie.....	5 00
Demi-pension.....	20 00

Les livres et autres objets classiques, ainsi que les frais du médecin, sont chargés extra.

Les demi-pensionnaires couchent au collège et paient 50 centins pour l'usage du lit.

Pour plus amples informations, s'adresser à

C. LEFEBVRE, C. S. C.,
PRÉSIDENT.

COLLE

I.—This Ins
the Priests an

II.—The stu
cial and the Cl
years ; the Cl

III.—No stu
fore he has con
English langu

IV.—In con
care is taken t
christian spiri

V.—A pu
to produce a c
of that institut

VI.—All ma
them, is subje
te.

VII.—Paren
gress, applicat
so a statement

VIII.—Pupil
are charged for
ever, is made f